

## CHAPITRE 1

---

### CONSTRUIRE L'EUROPE DE 1919 À 1945 : ESPOIRS ET ÉCHECS

Le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, a pour but de sanctionner l'Allemagne et d'assurer la sécurité de l'Europe après le premier long et sanglant conflit mondial qui a opposé les pays européens. Les historiens font valoir les conséquences néfastes des traités de Paix – le traité de Versailles signé avec l'Allemagne est complété par les traités séparés avec d'autres pays que l'Allemagne comme ceux de Saint-Germain et de Neuilly en 1919 et par ceux de Trianon et de Sèvres en 1920. En effet, ils n'ont pas contribué à la mise en place d'un nouveau système de relations internationales permettant d'empêcher tout risque de guerre malgré une opinion très largement gagnée par le pacifisme. Mais comme l'écrit Maurice Vaisse « les traités en eux-mêmes ne constituent pas une paix bâclée », les responsabilités sont externes et multiples. Malgré les propositions en 14 points avancées par le président américain Woodrow Wilson pour assurer un système de sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations, des hommes comme Clemenceau ne veulent pas renoncer au « vieux système d'alliances appelé 'l'équilibre des forces' ». Le Sénat américain refuse la ratification du traité de Versailles et par voie de conséquence, les États-Unis ne font pas partie des puissances de la SDN. L'URSS communiste non plus. La France et la Grande-Bretagne principales démocraties européennes n'apportent pas tout le soutien nécessaire pendant que la jeune République de Weimar ne parvient pas à renouveler ses élites dirigeantes ; elle est en butte à l'hostilité de ses extrêmes qui deviennent dangereux avec la montée des difficultés économiques croissantes (voir B. Blancheton). La SDN échoue dans sa mission de maintenir la paix contre toute agression malgré les moments d'apaisement avec en 1924 le protocole de Genève, en 1925 le traité de Locarno et en 1928 le pacte Briand-Kellogg (voir E. du Réau et C. Bellon). La SDN ne peut pas freiner les politiques nationalistes de Mussolini (voir F. Attal) et d'Hitler. En octobre 1933, l'Allemagne quitte la SDN. La voie est ouverte à des projets européens qui reposent sur la force avec les tentatives de construction d'une « Europe nouvelle » d'Hitler (voir A. Wilkens) qui fascine les collaborationnistes des anciennes démocraties mais auxquels s'oppose une résistance d'abord fragilisée mais en fin de compte victorieuse (voir A. Wilkens).

#### I. LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ALLEMAND PENDANT LES ANNÉES 1920 [ÉLISABETH DU RÉAU]

L'historiographie classique sur la construction européenne souligne à juste titre l'importance de l'initiative de Jean Monnet et de Robert Schuman, proposant le 9 mai 1950 à la jeune Allemagne fédérale de sceller les bases de la réconciliation franco-allemande en l'invitant comme premier partenaire de la France dans la

communauté européenne du charbon et de l'acier [1]. Le choix de ce jour du 9 mai 1950 comme date symbolique, emblématique de la construction européenne, illustre la portée de l'évènement mais appelle un commentaire. La mise en perspective de l'histoire de la construction européenne sur la longue durée, suggère d'apporter un nouvel éclairage sur les origines du processus de rapprochement franco-allemand.

Une étude exhaustive du sujet exigerait l'étude des relations franco-allemandes, du siècle des lumières où les relations intellectuelles brillèrent avec éclat aux grands textes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où, en dépit de la défaite, l'Allemagne exerçait sa séduction [2].

Elle devrait prendre en compte les débats antérieurs à la Première Guerre mondiale et ceux qui la suivirent au moment de la ratification du traité de Versailles évoqués par plusieurs auteurs [3].

Notre propos est cependant moins ambitieux puisqu'il s'inscrit dans une période plus courte qui est celle des années 1924 à 1929, appelées parfois aussi les années de détente, qui marquent une inflexion de la politique française suivie sous le gouvernement Poincaré, favorable à la stricte exécution du traité de Versailles, signé le 28 juin 1919 [4].

Avec l'arrivée en 1924 en France de la majorité du Cartel des gauches, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre, marquée également, dans l'Allemagne de Weimar, par un esprit d'ouverture.

## LE TOURNANT DE 1924 ET LES PRÉMICES DE LOCARNO

### Des facteurs politiques favorables à une reprise du dialogue franco-allemand et à la détente en Europe

À partir de l'automne 1923, plusieurs échéances sont attendues. En France, la perspective de l'échéance électorale du printemps 1924 dynamise l'opposition. Au sein de celle-ci, le Parti radical et radical-socialiste envisage un rassemblement d'une partie de la gauche autour d'un programme novateur en politique étrangère ; L'opinion publique, qui avait soutenu les premières initiatives de Poincaré, s'est inquiétée du développement de « l'affaire de la Ruhr », et des réactions d'hostilité de plusieurs partenaires étrangers, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Elle s'est aussi émue des mouvements spéculatifs en provenance de l'étranger (la crise du franc s'est en effet prolongée jusqu'à mars 1924, faisant passer la livre de 76 à 123 francs du 14 janvier au 9 mars). Pour enrayer ce mouvement de défiance, le gouvernement Poincaré a contracté des emprunts. Par ailleurs, il annonce un accroissement des impôts directs pour réduire le déficit public.

Le scrutin, qui a lieu en mai 1924, assure le succès du « Cartel des gauches » qui associe radicaux et radicaux-socialistes, républicains-socialistes et socialistes de la SFIO (ces derniers ne participant pas au gouvernement). Édouard Herriot est pressenti pour former le premier gouvernement du Cartel des Gauches. Il se rend à Londres, dès le 21 juin, pour retrouver son homologue le travailliste Mac Donald ; dès lors le processus de négociation est en marche. À Berlin, les élections du 4 mai 1924 renforcent l'aile gauche et l'aile droite du Parlement. Le parti du *Zentrum* (Centre catholique allemand) peut cependant poursuivre son action au sein du gouvernement. Marx et Stresemann partent pour Londres relativement confiants puisque la voie d'une reprise du dialogue est engagée [5].

### Le plan Dawes : le président du conseil, Herriot, face aux experts anglo-saxons

La conférence de Londres (16 juillet-16 août 1924) est préparée dès la rencontre initiale aux *Chequers* (résidence du Premier ministre les 21-22 juin). Édouard

Herriot, qui vient d'accéder au gouvernement, ne domine qu'imparfaitement le dossier. Son biographe, Serge Berstein, explique bien le contexte et reconnaît qu'Herriot manque encore d'expérience sur le plan international. Les commentaires des diplomates britanniques confirment cette image du novice sur la scène internationale [6].

Dès ces premiers contacts, les diplomates français notent que le rapport de forces a changé. Ainsi, dès les premiers échanges de vues, les Français apprennent que les États-Unis seront représentés à la conférence de Londres. Ils sont convaincus que des contacts antérieurs ont été pris. Ils sont également tenus d'accepter la présence de délégués allemands à la deuxième partie de la conférence de Londres. Ceux-ci arriveront le 5 août. Leur délégation était dirigée par Stresemann, qui se révélera habile négociateur. Cette réunion diplomatique était bien organisée. Les États-Unis y étaient représentés par leur ambassadeur à Londres Kellogg, Édouard Herriot étant le principal négociateur français. Le plan Dawes était un plan provisoire, valable pour cinq ans. Les versements allemands seraient garantis par une hypothèque sur les chemins de fer et sur l'industrie. Les annuités s'élèveraient en cinq ans de 1 milliard de marks-or à 2,5 milliards par an. Le paiement se ferait en marks ! Les transferts étaient opérés par un agent général des opérations installé à Berlin, sous la surveillance d'un comité de transferts. La première année, un prêt de 800 millions de marks-or serait consenti à l'Allemagne. Le plan Dawes conduisait à une amputation notable du chiffre des réparations. Comment la délégation française réagit-elle et dans quelles conditions s'effectuèrent les opérations d'évacuation des territoires occupés ?

#### La France et le retour à la stabilisation en Allemagne

Les territoires occupés n'avaient pas tous le même statut : on distinguait le cas des trois villes occupées, en 1921, avec l'accord britannique, le territoire de la Ruhr, occupé par les Franco-Belges, enfin la zone de Cologne, territoire occupé depuis la mise en œuvre du traité de Versailles. Les premiers territoires devaient être évacués en juillet et août 1925, mais avec des dispositions assurant des garanties contre le réarmement allemand. La zone de Cologne avait un traitement spécifique, la question de son évacuation fut réglée définitivement à la faveur de la conférence de Locarno et devait se dérouler entre le 1<sup>er</sup> décembre 1925 et le 31 janvier 1926.

Si la question des occupations laissa des séquelles et contribua à la détérioration des relations franco-allemandes, le règlement des questions financières par le plan Dawes permit d'assainir la situation en Allemagne. Grâce à l'habileté de Schacht, le directeur de la *Reichsbank*, le système monétaire se normalisa et se stabilisa. À partir d'avril 1924, le *Reichsmark*, indexé sur l'or, assura le retour à la stabilité monétaire. Par ailleurs, grâce aux investisseurs étrangers, surtout américains, une nouvelle dynamique permit la rationalisation et la concentration de l'industrie allemande. Cette évolution devait jouer un rôle très favorable dans le retournement de la conjoncture internationale (voir *infra* contribution de B. Blancheton).

#### ARISTIDE BRIAND ET LA CONFÉRENCE DE LOCARNO ; VERS UNE NORMALISATION DES RELATIONS AVEC L'ALLEMAGNE (OCTOBRE 1925)

L'initiative de l'organisation de cette conférence revint aux Britanniques. C'est en février 1925, sur la suggestion de l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Allemagne lord Abernon, que le chancelier Stresemann propose la signature d'un acte diplomatique par lequel l'Allemagne reconnaîtrait ses frontières avec la France et la Belgique sous la garantie de tierces puissances. Aux yeux des Britanniques, cette proposition était intéressante car cet engagement allemand répondait aux intérêts de sécurité manifestés pas la France mais n'impliquerait pas les mêmes

assurances à l'Est. Édouard Herriot, en difficulté sur le plan intérieur, ne réagit pas, mais son successeur au Quai d'Orsay, Aristide Briand, appelé par Paul Painlevé, se saisit du dossier.

Le nouveau titulaire du Quai d'Orsay, dont le rôle a été favorablement réévalué (voir *infra* contribution de C. Bellon), estime qu'il s'agit là d'une véritable opportunité. À ses yeux, il ne s'agit pas seulement d'obtenir de l'Allemagne des garanties sécuritaires, mais il voit, dans ce règlement, un gage de stabilité en Europe : « *Les documents que nous venons de signer doivent rénover l'Europe* » [7].

À Locarno, en Suisse, du 5 au 16 octobre 1925, les représentants des principales puissances concernées se retrouvent. L'Allemagne est représentée par Gustav Stresemann, la France par Aristide Briand, la Belgique par Émile Vandervelde, le Royaume-Uni par Austen Chamberlain, enfin l'Italie par Benito Mussolini. L'Allemagne reconnaît aussi la démilitarisation de la zone rhénane, une importante disposition du traité de Versailles. Elle s'engage solennellement à ne pas recourir à la force pour obtenir la révision éventuelle de *statu quo*. L'Italie et le Royaume-Uni se portent garants de ces engagements. C'est ainsi qu'est scellé le « pacte rhénan ». L'engagement du partenaire allemand, agissant en toute liberté, donnait à cet accord toute sa valeur. La garantie mutuelle des frontières franco-allemandes et belgo-allemandes était assortie d'une mention ainsi libellée au titre de l'article 2 : « *si l'Allemagne envahit la zone démilitarisée, on pourra recourir aux armes contre elle* ». Mais, en revanche le gouvernement allemand avait subordonné sa signature à l'évacuation de la zone de Cologne. Par ailleurs, la question de l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations avait été évoquée mais elle ne se sera réglée définitivement qu'en septembre 1926 [8].

Les accords de Locarno étaient donc l'aboutissement d'une âpre négociation et ouvraient la voie à une ère de détente dans un système où l'Allemagne retrouvait un statut diplomatique réévalué. En revanche, le pacte rhénan ne réglait pas tous les problèmes. La question des frontières orientales de l'Allemagne n'était pas incluse dans ce pacte, à la demande express de la chancellerie allemande. Comme le soulignait bien Jean-Baptiste Duroselle : « *à ce traité principal était annexées des conventions d'arbitrage entre l'Allemagne, d'une part, la France, la Belgique, la Pologne, et la Tchécoslovaquie d'autre part. Un traité d'alliance franco-polonais et un traité franco-tchécoslovaque étaient également juxtaposés à l'ensemble de ces accords* » [9].

Pour évaluer ces accords, il faut donc inscrire cette négociation dans l'examen des rapports de force inter-européens.

#### SOCIÉTÉS CIVILES, MOUVEMENTS EUROPÉISTES ET RAPPROCHEMENT FRANCO-ALLEMAND – SUCCÈS ET ÉCHECS (1926-1929)

La période 1924-1926 a été marquée par l'entrée en scène en France et en Allemagne de personnalités politiques, de diplomates et d'experts qui ont favorisé le retour à la stabilité économique et politique dans la jeune République de Weimar. Son entrée officielle à la Société des Nations en septembre 1926, saluée par le célèbre discours d'Aristide Briand « *Arrière les fusils, arrière les canons...* », est un succès important pour Gustave Stresemann qui rencontre quelques jours plus tard à Thoiry, le ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand (le 17 septembre). L'Allemagne n'obtient pas immédiatement la fin de l'occupation militaires des territoires rhénans et la suppression du contrôle militaire, mais elle obtient des assurances sur un échéancier qui lui est favorable.

De 1926 à 1929, ces premiers pas sur la voie d'un rapprochement franco-allemand suscitent un grand intérêt, d'abord dans les deux États concernés mais aussi au-delà de leurs frontières respectives.

Ces années constituent « *un âge d'or* » pour les mouvements européistes qui se déploient dans diverses directions. Il est possible de distinguer, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement européen ou européiste, trois orientations. La première des ces voies est celle qui privilégie les enjeux politiques et met en perspective à terme, l'idée d'Europe unie. Elle joue un rôle important puisqu'elle annonce l'initiative d'Aristide Briand, présentée à la tribune de la Société des Nations, le 9 novembre 1929, sous le titre « plan d'union fédérale européenne » (voir *infra* contribution de C. Bellon).

Au sein de cette mouvance, certains projets sont moins ambitieux, puisqu'ils proposent des unions régionales au sein de l'Europe : les propositions d'entente franco-allemande s'inscrivent dans cette perspective [6].

La deuxième voie est plus économique, elle propose un thème mobilisateur qui se révélera fécond : il s'agit d'un grand marché européen. Autour de divers projets d'union douanière, ils connaîtront un certain succès.

Enfin, un dernier axe de réflexion privilégie le champ culturel et permet de faire émerger la notion d'identité culturelle européenne [10].

Les projets de rapprochement franco-allemand, se trouvent à la convergence des trois courants.

*Le Comité franco-allemand d'information de documentation*, illustre parfaitement ces convergences comme le souligne bien Raymond Poidevin.

Il est créé à l'initiative de quelques industriels dont le directeur de la firme ARBED, Émile Mayrisch, luxembourgeois très actif. Il a des projets économiques intéressants (l'internationalisation du marché de l'acier) mais ses visées sont également politiques [11].

En effet, dans son château de Colpach au Luxembourg, il organise en compagnie de son épouse des rencontres entre penseurs, écrivains, hommes politiques. Ce « cercle de Colpach » va rayonner et tenter de renforcer les liens entre Allemands, Français, Belges et Luxembourgeois. L'idée de réconciliation franco-allemande est au centre du projet politique de Mayrisch, fondateur du Comité le 30 mai 1926, six mois après la Conférence de Locarno, mais avant l'admission de l'Allemagne à la SDN qui intervient en septembre 1926. À côté d'industriels de renom – Laurent, Duchemin, Gillet pour la France, Bosch, Thyssen, Warburg, pour l'Allemagne –, des intellectuels et des hommes politiques entrent dans le Comité ; Parmi les collaborateurs français citons Pierre Vienot, Robert d'Harcourt, Wladimir d'Ormesson qui sont les fervents protagonistes de l'idée de rapprochement franco-allemand et qui ont l'occasion d'évoquer les voies de ce rapprochement avec Ernst Robert Curtius, von Papen, Mgr Schreiber, évêque de Berlin, correspondants réguliers de la section allemande du Comité [12].

Wladimir d'Ormesson, dont les archives privées sont fort riches, semble avoir joué un rôle de tout premier plan. Rédacteur de politique étrangère au *Temps*, éditorialiste au *Figaro* et collaborateur de nombreuses revues, il a dénoncé précocement la politique poincariste et s'est déclaré dès 1923 favorable à une politique plus réaliste face à l'Allemagne. Auteur d'un article remarqué dans *La Revue de Paris*, publié en 1928 sous le titre « Confiance en l'Allemagne ? », il estime que le conflit franco-allemand est d'abord un choc d'opinions. Il reprend ce même thème dans ses articles du *Temps*. Il a donc accueilli avec beaucoup d'intérêt les propositions d'Émile Mayrisch et Vienot [13]. Wladimir d'Ormesson prend sa place dans le Comité aux côtés de spécialistes des questions allemandes tels Jean Schlumberger et Edmond Vermeil. Il rencontre à plusieurs reprises Jean de Pange, chartiste de formation, chargé au lendemain de la guerre de la réorganisation de la Bibliothèque de Strasbourg redevenue ville française. Catholique convaincu, Jean de Pange, de souche lorraine, a constitué autour de quelques intellectuels catholiques un véritable réseau rhénan. Robert d'Harcourt, professeur de littérature allemande,

est l'un des membres les plus actifs de ce réseau ; il fait partie du Comité franco-allemand et établit des contacts entre le Comité et le réseau rhénan qui gravite autour de Jean de Pange [14]. Pour Robert d'Harcourt, la réinsertion de l'Allemagne dans le système diplomatique européen est bien la condition première d'un rapprochement entre les deux peuples. Elle ne constitue pas cependant la condition suffisante. Sans une préparation des esprits, toute initiative volontariste des gouvernements ne peut déboucher sur une entente durable. C'est dans cette perspective que des rencontres sont organisées à Cologne, grâce à l'initiative du jeune bourgmestre, un catholique, Konrad Adenauer. Au-delà de quelques réunions informelles entre universitaires et intellectuels catholiques, de part et d'autre du Rhin, une structure se met en place, le *Katholischer Akademiker Verband* qui organise de nombreuses réunions suivies par des intellectuels catholiques français.

Jean de Pange et Robert d'Harcourt y rencontrent à plusieurs reprises Ernst Robert Curtius, professeur à Heidelberg, spécialiste de l'œuvre de Barrès et Max Scheler, universitaire de Cologne [15]. Ils l'invitent à des débats comparables organisés en France par divers cercles, notamment par l'association l'Union pour la vérité [16].

Ces échanges préparent le terrain sur lequel se déploieront des initiatives à caractère plus politique. Il est intéressant de noter que plusieurs personnalités engagées sur le plan politique appartiennent à ces différents cercles. En France, le Parti démocrate populaire (PDP) dont Jean de Pange est membre se préoccupe, depuis 1925, de la question du rapprochement avec le *Zentrum* dans une perspective plus vaste, celle d'une structure internationale regroupant les partis d'inspiration démocrate-chrétienne [17]. Cette initiative aboutit à la création du Secrétariat international des Partis démocratiques d'inspiration chrétienne, dont le siège est fixé à Paris. Outre le PDP et le *Zentrum*, figurent le PPI, Parti populaire italien, et la ligue des travailleurs chrétiens de Belgique. Des contacts se nouent avec le Parti chrétien social d'Autriche. Il s'agit là d'une initiative dont le rayon d'action dépasse l'axe rhénan mais la région rhénane en est le pivot.

Ces premiers jalons posés par les démocrates-chrétiens de l'avant-guerre sont peu connus et il est intéressant d'évoquer ces pierres d'attente posées dès le premier après-guerre pour comprendre la vitalité du mouvement qui se redéploie après la Deuxième Guerre mondiale dans un environnement plus favorable.

#### Références bibliographiques

1. Catala Michel (dir.), *Cinquante après la déclaration. Schuman*, Nantes, Ouest Éditions, 2001.
2. Faye J.P., *L'Europe unie les philosophes et l'Europe*, Paris, Gallimard, 1992.
3. Bariéty Jacques, *Les Relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale*, Paris, Pédone, 1977.
4. Du Réau Élisabeth, *L'Ordre mondial de Versailles à San Francisco*, Paris, PUF, 2007, p. 17-24.
5. Berstein Serge, *Édouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Presses, FNSP, 1975.
6. *Idem, ibidem*.
7. Cité par Jacques Bariéty « Aristide Briand : les raisons d'un oubli » in Antoine Fleury, *Le plan Briand*, Bern, Peter Lang, 1998.
8. Poidevin Raymond, *L'Allemagne et le monde au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Masson, 1983. p. 80-81.
9. Duroselle Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 10<sup>e</sup> éd., 1990.
10. Domenach Jean-Marie, *Europe, le défi culturel*, Paris, La Découverte, 1990. p. 27-37.
11. Delbreil Jean-Claude, *Centrisme et démocratie chrétienne en France, le parti démocrate populaire des origines du MRP*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

12. *Idem, ibidem.*
13. D'Ormesson Wladimir, *L'Europe nouvelle*, 9 février 1929.
14. Fonds Jean de Pange consulté à Strasbourg.
15. Du Réau Élisabeth, « Jean de Pange devant l'idée de rapprochement franco-allemand » in *Entre Locarno et Vichy, les relations franco-allemandes dans les années trente*, Paris, CNRS Éditions, 1993, p. 241-251.
16. *Idem, ibidem.*
17. Delbreil Jean-Claude, *op. cit.*

## II. LE PLAN BRIAND D'UNION FÉDÉRALE EUROPÉENNE [CHRISTOPHE BELLON]

Le plan Briand d'Union fédérale européenne ne fut pas une initiative impromptue ou précipitée. Si un manque ponctuel de préparation a été souligné, il n'est pas discutable que le concept d'Union européenne reposait sur des idées auxquelles les années 1920 avaient laissé le temps de mûrir. C'est Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères en janvier 1922 qui, à Cannes, lança à l'un de ses collaborateurs : « nous allons nous trouver bientôt enserrés par deux puissances formidables, les États-Unis et la Russie. Vous voyez qu'il faut faire les États-Unis d'Europe<sup>1</sup> ». Mais deux éléments prioritaires et directement issus du traité de Versailles guidèrent d'abord les choix français : la sécurité et les politiques d'alliances ou de rapprochement (Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne). Ce ne fut véritablement qu'à la suite du constat d'échec des uns et de l'enlisement des autres que l'idée d'Union européenne fut proposée.

### LES FONDEMENTS DU PLAN BRIAND D'UNION FÉDÉRALE EUROPÉENNE : LA SÉCURITÉ ET LES TENTATIVES FRANÇAISES DE FORMATION DE POLITIQUES BILATÉRALES (ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE, ÉTATS-UNIS)

#### Les difficultés de constitution d'un axe franco-britannique

Dans le souci premier d'assurer la sécurité en Europe et fidèle en cela au traité de Versailles, le gouvernement français proposa à la Grande-Bretagne, à plusieurs reprises, la conclusion d'un pacte ou d'un traité d'alliance franco-britannique<sup>2</sup> pour combler les lacunes ouvertes par l'échec des traités de garantie en 1919. Il en fut ainsi de la conférence de Paris (janvier 1921) à la conférence de Londres (mars 1921), des conversations de Londres (décembre 1921) à la conférence de Cannes (janvier 1922). Il en ressortit que les Anglais ne souhaitaient pas être impliqués dans des conflits sur le continent européen, en raison des amitiés françaises en Europe centrale et orientale. Aucune solution ne fut proposée par le Premier ministre Lloyd George, préoccupé d'une part par la reconstruction de la Russie à l'aide d'un vaste plan de « consortium » et, d'autre part, par la réhabilitation de l'Allemagne. Les conférences de Washington (novembre 1921-février 1922) et de Cannes (janvier 1922) marquèrent ainsi l'isolement de la France dans sa volonté de jouer un rôle d'arbitre en Europe et démontrèrent les limites de la politique bilatérale franco-britannique. Le rappel de Briand à Paris, en janvier 1921 et la chute corollaire de son septième cabinet empêchèrent *in extremis* le président du Conseil français qui espérait y parvenir de répondre favorablement aux exigences

1. Laroche Jules, *Au Quai d'Orsay avec Briand et Poincaré, 1913-1926*, Paris, Hachette, 1957, p. 151.
2. Kleiger John, « Aristide Briand et Lloyd George, 1921-1922. Entre entente et mésentente cordiale », in *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe (1919-1932)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p. 60-73.

anglaises de conclusion d'une telle alliance : coopération française à la réintégration de l'Allemagne de Weimar dans un nouvel ordre politique et financier européen ; participation de la France à un programme multilatéral de désarmement international<sup>1</sup>.

Les accords de Locarno ne permirent pas non plus la constitution d'un tel axe, malgré leur signature à Londres, le 1<sup>er</sup> décembre 1926. Certes, la Grande-Bretagne offrit sa garantie aux frontières germano-belge et germano-française reconnues par les accords éponymes, mais elle n'accepta pas d'en faire autant pour les frontières orientales de l'Allemagne avec la Tchécoslovaquie et la Pologne. Par ailleurs, si le problème des réparations et des dettes interalliées fut résolu conjointement, (plan Dawes, 1924 ; accord franco-britannique sur les dettes de guerre, 1926 ; plan Young, 1929), si le pacte Briand-Kellogg fut également paraphé par le Royaume-Uni, la question du désarmement, objet elle aussi de prises de décisions communes (conférences de La Haye de 1929 et 1930, conférence de Londres de 1930), fut réorientée par le rejet britannique du protocole de Genève (1924) et la proposition d'un pacte rhénan. Attachée à ses dominions et à la naissance du Commonwealth of Nations (1926), la Grande-Bretagne ne participa pas à l'Entente internationale de l'Acier la même année et, par là, à la consolidation économique des relations franco-britanniques.

#### **Les vicissitudes du rapprochement franco-allemand : des espoirs permis aux espoirs déçus**

Les relations de la France victorieuse avec son voisin allemand représentaient le cœur de la diplomatie française de l'entre-deux-guerres. Aristide Briand, chef du gouvernement français et partisan du respect des traités, avait menacé, dans un premier temps, « d'abattre une main ferme sur le collet de l'Allemagne<sup>2</sup> », si cette dernière ne faisait pas parvenir le règlement des réparations de guerre. Mais fort d'une stratégie parlementaire de restauration de la délibération<sup>3</sup>, le président du Conseil s'engagea dans la voie du dialogue avec l'Allemagne, à l'été suivant. En effet, avec l'acceptation par le chancelier Wirth de l'ultimatum du 5 mai 1921, les pourparlers bilatéraux conduisant aux accords de Wiesbaden apportèrent la preuve que le problème des réparations pouvait être réglé par une coopération économique et industrielle franco-allemande, elle-même sous-tendant un rapprochement politique. Malgré quelques désillusions, et en dépit de l'initiative franco-belge de l'occupation de la Ruhr, des jalons pour l'avenir avaient été posés. En ce sens, Locarno avait permis d'espérer en la paix européenne et tentait de l'inscrire dans le Droit<sup>4</sup>. Ses conséquences immédiates permirent, notamment, la mise en place de l'Entente internationale de l'acier entre les sidérurgies allemande, française, belge et luxembourgeoise, faisant de l'année 1926 le point d'orgue du rapprochement franco-allemand<sup>5</sup>. En faisant entrer, la même année, l'Allemagne à la SDN et en parlant directement avec Stresemann, Briand s'était approché d'une

- 
1. Il faut noter, toutefois, qu'à son rappel de Cannes par le président de la République Alexandre Millerand, Briand avait reçu des mains de Lloyd George, un peu tard il est vrai, un projet de traité valable dix années et prévoyant un appui militaire immédiat en cas d'agression directe de l'Allemagne contre la France.
  2. Annales de la Chambre des députés, 2<sup>e</sup> séance du 5 avril 1921.
  3. Bellon Christophe, « Briand et l'Europe », Actes du colloque *L'Europe au Parlement. De Victor Hugo à nos jours*, Paris, Presses du Sénat, 2007, à paraître au deuxième semestre 2008.
  4. Guieu Jean-Michel, « Les Juristes français et la Société des Nations », in *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p. 185-199.
  5. Précédent de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).